Du Trente doul an 1808, à Paule heure du Matin

ACTE DE MARIAGE de Pierre Honoré Calme
âgé de trente huit ans, né à Lugaude département du Var
le Cinquante du mois de Janvier mil sept cent quatre vingt trois
profession de cultivateur domicilié à Lugaude département
du Var fils légitime de feu
profession de cultivateur domicilié à Lugaude département
du Var et de Marie Adélaïde Dimopard.

Calme

N.° 19

Et de Elisabeth Clemmé âgée de trente huit ans, née à Lugaude département du Var fille première
du mois de Septembre mil sept cent quatre vingt huit domiciliée
à Lugaude département du Var fille légitime
de feu Jean Clemmé profession de
domicilié à Lugaude département du Var
et de Thérèse Chemely veuve de feu.

Les Actes préliminaires ont été publiés, affichés, publiquement et publiquement, suivant la loi, et il n'existe aucun empêchement, ni opposition, ni aucune dispense, ainsi que le tout paraît par les actes de notoriété, ainsi que le tout paraît par les actes de notoriété, ainsi que le tout paraît par les actes de notoriété.

Vu le certificat constatant que les futurs époux ont satisfait à la loi du recrutement.

Vu aussi l'extrait de naissance des futurs époux.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 28 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Elisabeth Clemmé

En présence de M.r Pierre Honoré Calme âgé de trente huit ans, domicilié à Lugaude département du Var profession de cultivateur

De M.r Antoine Cérouel domicilié à Lugaude département du Var profession de boucher âgé de cinquante neuf ans

De M.r Antoine Garaudon domicilié à Lugaude département du Var profession de âgé de trente huit ans

Et de M.r Charles Gimonnet domicilié à Lugaude département du Var profession de menuisier âgé de quarante ans

Après quoi, moi Jean Bernard Rebaud adjoint remplissant la fonction de maire de Lugaude

Après quoi, moi Jean Bernard Rebaud adjoint remplissant la fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte, dont lecture a été faite, et qu'a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les époux Clemmé qui ont déclaré ne savoir signer.

Calme Caravel François
Charles Gimonnet Rebaud

Du Sept Septembre an 1808, à Dix heure du matin

ACTE DE MARIAGE de Louis Jean Marc
âgé de trente cinq ans, né à Tourtour département du Var
le Vingt du mois de Mai mil sept cent quatre vingt trois
profession de cultivateur domicilié à la Garde département
du Var fils de feu Jean Marc
profession de domicilié à département
et de Marie Anne Dumoulin veuve de feu

Marc

N.° 15

Et de Marie Brigitte Pistre âgée de trente cinq ans, née à la Garde département du Var le Vingt du mois d'octobre mil sept cent quatre vingt trois domiciliée
à la Garde département du Var fille légitime
de feu Jean Pistre profession de cultivateur
domicilié à la Garde département du Var et de Marie Anne Dumoulin veuve de feu

Les Actes préliminaires sont les publications, affichés, publiquement et publiquement, suivant la loi, et il n'existe aucun empêchement ni opposition, ni aucune dispense, ainsi que le tout paraît par les actes de notoriété, ainsi que le tout paraît par les actes de notoriété.

Vu le certificat constatant que les futurs époux ont satisfait à la loi du recrutement.

Vu aussi l'extrait de naissance des futurs époux.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 28 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Louis Jean Marc

En présence de M.r Marc Dominique domicilié à la Garde département du Var profession de cultivateur âgé de trente ans

De M.r Pierre Pistre domicilié à la Garde département du Var profession de cultivateur âgé de trente deux ans

De M.r Pierre Brigue domicilié à la Garde département du Var profession de cultivateur âgé de trente deux ans

Et de M.r Jean Pierre Pistre domicilié à la Garde département du Var profession de cultivateur âgé de trente huit ans

Après quoi, moi Barthélemy Aubard adjoint maire de la Garde faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte, dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf les époux Marc qui ont déclaré ne savoir signer.

Marc Dominique L. Brigue Aubard B. Pistre Donat
B. Brigue